

# Charte de publication du Cercle K2

---

Juillet 2015

# Principes

Toute contribution aux études du Cercle K2 implique l'acceptation et le respect de la présente Charte de publication.

Ce document qui ne se substitue pas aux réglementations nationales et internationales auxquelles chacun et chacune doivent se conformer, découle directement de la charte Ethique du Cercle K2 à laquelle chaque membre doit se conformer.

# Engagements

## 1. Caractère bénévole des contributions

La rédaction en vue de la publication d'études, d'articles ou de tout autre support qui sera mis en ligne et qui pourra être reprise dans le cadre de travaux, conférences ou autre support du Cercle K2 est effectuée exclusivement à titre bénévole. Les contributions ne feront l'objet d'aucune rémunération.

## 2. Liberté d'expression et respect de la législation

Les contributeurs exercent leur liberté d'expression dans le respect des législations en vigueur et de la Charte Ethique du Cercle K2 qu'ils ont acceptée.

## 3. Respect de la propriété intellectuelle

Il est rappelé, qu'en vertu de la loi, toute représentation, reproduction ou diffusion d'une œuvre de l'esprit en violation des droits de l'auteur ou du titulaire des droits de propriété intellectuelle est interdite.

Toute production collective relève de la propriété du Cercle K2 qui pourra éventuellement, sous réserve de l'accord du Comité éthique accepter qu'elle soit publiée sur d'autres supports que ceux appartenant au Cercle K2.

En revanche, la publication d'une contribution individuelle par le Cercle K2 ne vaut pas renonciation aux droits de son auteur. En les rendant publiques via le Cercle K2, les auteurs acceptent qu'elles puissent être citées et utilisées dans le cadre des travaux du Cercle K2.

Toute production ou contribution ne donnera pas lieu à rémunération.

## 4. Responsabilité de l'auteur

Le Cercle K2 ne saurait être tenu responsable en cas d'inexactitude, d'omission ou d'altération des informations et données diffusées.

Le Cercle K2 décline toute responsabilité, expresse ou tacite, de quelque nature que ce soit, dans l'utilisation et l'interprétation qui pourraient être faites de ces informations.

## 5. Contrôle du respect de la présente Charte

Si le Comité d'Ethique constate une violation des principes et engagements énoncés par la présente Charte, il demande immédiatement au contributeur de remédier à cette situation. En l'absence de réponse satisfaisante de la part du contributeur, le Comité d'Ethique saisira le Comité Exécutif et pourra demander, à cette occasion, la radiation de l'intéressé.

En tout état de cause, le Cercle K2 se réserve la possibilité de retirer immédiatement toute étude qui serait contraire aux dispositions législatives en vigueur et aux principes énoncés par la présente Charte ou qui mettrait en danger la réputation du Cercle K2 ou de ses membres.

En cas de besoin, le Comité Ethique est chargé d'apporter aux membres du Cercle K2 les informations et conseils nécessaires pour appliquer ou interpréter la présente charte.